



Brantôme en Périgord, le 04 mai 2023

Le Maire de Brantôme en Périgord

à

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du conseil municipal qui se réunira en session ordinaire le :

Mercredi 10 mai 2023 à 20 h 00
à la salle du Dolmen à Brantôme en Périgord

Conformément à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), vous trouverez, jointes à la présente convocation, les notes explicatives de synthèses relatives à l'ordre du jour.

Au titre de l'article L. 2121-13 du CGCT, vous pouvez également consulter en Mairie tous les dossiers afférents à l'ordre du jour.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Monique RATINAUD

Ordre du jour joint.../...

Réunion du conseil municipal du 10 mai 2023

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 05 avril 2023 ;
2. Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L. 2122-22 du CGCT ;

Fonctionnement de l'assemblée

3. Désignation des représentants au sein de la commission communale d'aménagement foncier pour la commune déléguée de La Gonterie-Boulouneix ;
4. Désignation d'un représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Dronne et Belle ;

Marché public – Finances – Autorisation de demande de financements – Participations et tarifications

5. Attribution du lot 11 – Carrelage/Peintures- du marché de travaux relatif à la construction de l'hôtel de ville place du champ de foire et à l'aménagement de ses abords en application de l'article R. 2122-2 du CCP ;
6. Demande de subvention au titre du « Fonds Vert » - volet soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets pour l'installation de composteurs partagés ;
7. Attribution des subventions de fonctionnement aux associations ;
8. Fixation du tarif des entrées concerts et spectacles pour la saison estivale 2023 ;
9. Participation des accompagnants au goûter des aînés ;

Ressources humaines

10. Convention de mise à disposition d'un surveillant de baignade diplômé BNSSA par le GESALT 24 ;
11. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour satisfaire aux obligations du contrat urgence titres-mairie engagée ;
12. Création d'un emploi permanent à temps non complet inférieur à un mi-temps pour la gestion des salles polyvalentes et autorisation de recrutement d'un agent contractuel ;

Cessions mobilières et immobilières

13. Cession d'un immeuble sur la parcelle cadastrée section AB n° 70 sis 9 rue Lacouture sur la commune historique de Brantôme ;
14. Cession à l'euro symbolique de la partie de la parcelle cadastrée section AK n° 27 accueillant le demi-tonneau au profit du département de la Dordogne ;
15. Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural sis au lieu-dit « Bois de Nadiou » sur la commune de Brantôme ;

Affaires générales

16. Adhésion de la commune de La Coquille au Syndicat Mixte d'Intervention de Prévention Scolaire (SMIPS) de Nontron ;
17. Adhésion des communes de Bertric-Burée et de Saint-Just au syndicat mixte scolaire (SMS) du Mareuillais ;
18. Autorisation du traitement de données à caractère personnel utilisé pour le contrôle du paiement de la redevance de stationnement ;
19. Autorisation de signature de la convention de droit de passage de réseau d'assainissement avec Orange dans le cadre de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif dans le secteur de Puymarteau ;
20. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition à titre gratuit de l'ancienne caserne des pompiers à destination du service intercommunautaire du SPANC ;
21. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition à titre gratuit de la grotte avenue Pierre de Bourdeilles au profit de la SARL Brantôme Croisières pour la période hivernale ;
22. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition à titre gratuit de la grotte avenue Pierre de Bourdeilles au profit de la compagnie de gabarre « L'Arche de Noé » ;
23. Motion demandant la prise en compte de la grêle dans la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle ;

Questions complémentaires